

Règlement des balades canines de l'ACSOL

En étant membre de ce groupe et en participant aux sorties, **vous attestez avoir pris connaissance de ce règlement et vous vous engagez à le respecter.**

SOUS QUELLES CONDITIONS MON CHIEN EST-IL ACCEPTE ?

- Les chiens doivent être identifiés, vaccinés, vermifugés, à jour de leurs vaccins et en bonne santé
- Toutes les races et tailles de chiens sont acceptées à partir de 12 mois
- Les chiennes en chaleur ne seront pas acceptées
- Votre chien est sous la responsabilité et la vigilance de son propriétaire en tout temps et pour toute blessure qu'il peut causer. Le propriétaire veillera à ce que son (ses) chien (s) ne devienne(nt) envahissant avec le/les chien(s) moins à l'aise avec leurs congénères.
- Le propriétaire doit être capable de maîtriser son chien en toute circonstance
- Votre chien doit être sous la surveillance d'une personne majeure durant toute la sortie
- Pour les chiens peu sociables, l'organisateur peut imposer une muselière.

Les promenades se font de préférence sans laisse/longe (lorsque les conditions le permettent) afin que tous les chiens puissent courir, se défouler et interagir entre eux de manière naturelle.

Toutefois, vous n'êtes pas obligé de détacher votre chien si vous ne vous sentez pas capable de le maîtriser. L'organisateur vous invite alors à utiliser une longe durant la balade, vous serez ainsi rassuré et votre chien pourra profiter de ses copains.

MATERIEL CANIN A PREVOIR POUR LES SORTIES

- Les colliers étrangleurs / semi étrangleur / à pointe/ etc...sont interdits pour des raisons de sécurité. En effet, lors des mouvements de jeux avec les autres chiens, ils peuvent provoquer de graves accidents (risque que les mâchoires ou les dents restent coincées). L'organisateur recommande donc le port d'un collier plat ou idéalement d'un harnais.
- Merci de vous munir de sachets de ramassage de déjections. En effet, dans certains lieux préservés, il peut vous être demandé de ramasser les « cadeaux » de votre chien
- Merci de garder à votre disposition une laisse/longe afin de pouvoir rattacher rapidement votre chien en cas de nécessité
- Les sorties sont aussi l'occasion de parfaire l'éducation de votre chien, n'hésitez donc pas à vous munir de friandises pour récompenser les bons comportements

RÉSUMÉ DU MATERIEL À AVOIR : harnais ou collier plat (obligatoire), laisse ou longe (obligatoire), sachets pour les déjections (obligatoire), muselière (si besoin), friandises (optionnel)

LA TENUE EN LONGE PEUT ÊTRE EXIGÉE PAR L'ORGANISATEUR, TOUT COMME LE PORT DE LA MUSELIÈRE, ET CE À TOUT MOMENT

JE SOUHAITE PARTICIPER A UNE SORTIE

Pour des questions d'organisation, et afin que les balades se passent dans les meilleures conditions possibles, merci de bien vouloir prendre en compte les points suivants.

Pour participer à une balade :

- la signature du règlement est obligatoire afin de rejoindre les sorties proposées
- merci de nous rejoindre au point de rendez-vous fixé et d'être présent à l'heure indiquée
- prévoir un équipement adapté et adéquate en fonction de la météo et du parcours emprunté (des chaussures de marches ou des bottes adaptées seront des atouts dans ce type d'activité)

Retards, désistements, annulations :

- en cas de retard, merci de prévenir l'organisateur de la sortie
- l'organisateur se réserve le droit d'annuler la balade en raison de conditions climatiques défavorables

QUELQUES REGLES DE SAVOIR VIVRE

- ne pas caresser les chiens des autres sans autorisation préalable du propriétaire
- ne pas donner de nourriture/friandises aux chiens qui ne vous appartiennent pas, certains peuvent avoir des allergies, des régimes stricts à respecter, ou encore être dans une phase d'apprentissage
- tout acte de violence, de mauvais comportement envers d'autres participants ou envers le chien d'une autre personne ou de son propre chien, peut entraîner l'exclusion
- chaque propriétaire est responsable de son(s) chien(s). Par conséquent merci de respecter les promeneurs/joggeurs/cyclistes etc que l'on aurait l'occasion de croiser. Pensez à rappeler vos chiens avant qu'ils arrivent sur ces personnes.

INFORMATION DIVERSES

- Les balades sont gratuites. Elles n'ont aucun but lucratif.
- Les sorties ne sont couvertes par aucune assurance.
- Les chiens sont lâchés la plupart du temps durant les balades.
- En aucun cas, le propriétaire ne pourra tenir l'organisateur responsable des accidents provoqués par son chien.
- En aucun cas la responsabilité de l'organisateur ne pourra être mise en cause si un incident/désagrément survenait, quelle que soit la nature de celui-ci
- Les mineurs sont sous la responsabilité des parents et seulement de ceux-ci et ne peuvent participer à la ballade sans être accompagné.
- Pour des raisons logistiques, le groupe est limité à 15 personnes par ballade (sans le(les) organisateur(s))

VOUS AVEZ TOUT A FAIT LE DROIT DE NE PAS ÊTRE D'ACCORD AVEC CERTAINS POINTS ÉNONCÉS, MAIS SI VOUS NE RESPECTEZ PAS LE RÈGLEMENT, VOUS NE POURREZ MALHEUREUSEMENT PAS PARTICIPER AUX BALADES PROPOSÉES.

Le jour de la ballade, l'organisateur exigera de vous la signature d'une attestation mentionnant « j'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement des ballades de l'ACSOL et m'engage à le respecter. En cas de non-respect, je suis conscient que l'organisateur pourra me refuser l'accès à la ballade ». En cas de refus de signature du document, vous ne pourrez pas participer à la ballade.

Nous vous remercions pour votre compréhension, et Bonne ballade !!!